

MODIFICATION DE MARCHÉ : N° 1

Article R2194.7 du Code de la Commande Publique

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

Établissement Public Pont du Gard
400, route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Représenté par Sébastien ARNAUX

Titulaire du marché :

France BOISSONS FOURNES
SNC
Lieudit La Pale
30210 FOURNES

B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché : Fourniture de boissons et mise à disposition de matériels pour le secteur restauration rapide de l'EPCC Pont du Gard

N° du marché : 2021145 00

Notifié le : 21/03/2022

Montant maximum initial de l'accord-cadre : 150 000 € par an soit 300 000 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre

C. Objet de l'avenant

ARTICLE 1

Le présent avenant a pour objet de prolonger le contrat jusqu'au 30 juin 2024 inclus.

Avenant sans incidence financière.

ARTICLE 2

Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

D. Signatures des parties

À Vers, le 21/02/2024

Le titulaire

Le Directeur Général
Sébastien ARNAUX

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-448279844-20240315-2024_11-DE